



SICEC
21, bd Gustave Morizot
21400 Châtillon sur Seine
☎ 03.80.81.56.25
☎ 03.80.91.18.58
contact@sicec.fr

COMPTE RENDU

Comité syndical du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du mercredi 8 juin 2016 CHATILLON-SUR-SEINE

Présents : Messieurs-dames HEURET, VIGNIER, NAUDINOT, MALNOURY, VIDAL (suppléant), GUILLEMAN, CHERITAT, PRIEUR, MAITRHENRY, AUBRY, MARTINY, MARS, TILQUIN, LAZZAROTTI, LENI, DELVAL, VERSCHRAEGHEN, CHAUVE, LECOEUR, STIVALET, MALGRAS, LEGENDRE (suppléant), PUCH, GUIRADO, CHAUVOT, TROISGROS, FONQUERNIE, VERDOT, BARRE, TRINQUESSE.

Soit 30 membres présents dont 28 avec droit de vote.

Membres excusés : Daniel REGNER.

Le Président accueille les participants et présente l'ordre du jour de la réunion :

Délibérations :

- Accueil d'un service civique,
- Subvention CNRACL pour les démarches de prévention thématiques,
- Choix du prestataire pour la réalisation des travaux de restauration physique 2016,
- Choix du prestataire pour la réalisation des travaux de restauration de la petite continuité 2016,
- Réalisation des travaux suite à l'étude sur le plan d'eau du village et l'ouvrage de la Forge à Rochefort sur Brevon,
- Signature du contrat CAAPRE avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or,
- Modification du budget pour les travaux d'effacement de l'ouvrage Floriet et les travaux sur l'ouvrage Robinet à Buncey,

Affaires diverses.

- **Accueil d'un service civique :**

Une mission de service civique est un engagement volontaire d'un jeune de 16 à 25 ans qui se met au service d'un intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois.

En sa qualité de syndicat exerçant une compétence « rivière » d'intérêt général, le SICEC peut faire appel à un volontaire, qui ne remplace en aucun cas un salarié.

La mission qui serait proposée au volontaire serait : « sensibilisation autour de l'eau et des milieux aquatiques et appui aux missions de gestion des rivières ».

Une demande d'agrément du dossier devra être déposée par le SICEC avant de proposer la mission.

Le volontaire recevrait une indemnité de l'Etat (467 €) et un soutien complémentaire du SICEC (106 €). Le SICEC devra accompagner le projet d'avenir du volontaire et assurer une formation civique et citoyenne.

Le comité syndical accepte l'accueil d'une personne en service civique et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

- **Subvention CNRACL pour les démarches de prévention thématiques :**

La CNRACL soutient les collectivités qui s'engagent dans la promotion de la santé et sécurité au travail en subventionnant aux structures le temps des agents investis dans la réalisation des démarches de prévention.

Il est proposé de prendre une délibération en faveur de cette demande de subvention, qui sera inscrite au budget.

Le comité syndical décide d'accepter cette demande de financement et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

- **Choix du prestataire pour la réalisation des travaux de restauration physique 2016 :**

Une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour les travaux de restauration physique 2016. Deux entreprises ont répondu à cette mise en concurrence.

L'analyse des offres a été effectuée en commission marchés publics le 11 mai 2016.

Le Président propose de valider le choix de l'entreprise approuvé par la commission : l'entreprise Boureau, pour un montant de 33 881,86 € TTC.

Le Comité Syndical approuve cette proposition et autorise le Président à signer tout document relatif à ce marché.

Vote : pour à l'unanimité.

Monsieur Eric TILQUIN demande si les travaux prévus sur la commune de Bure-les-Templiers pourront être réalisés cette année.

Réponse : une enquête publique est actuellement en cours sur ce dossier, qui devra ensuite passer au coDERST en septembre. Il n'est donc malheureusement pas garanti que les travaux puissent être réalisés cette année.

- **Choix du prestataire pour la réalisation des travaux de restauration de la petite continuité 2016 :**

Une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour les travaux de rétablissement de la petite continuité 2016. Une entreprise a répondu à cette mise en concurrence.

L'analyse des offres a été effectuée en commission marchés publics le 11 mai 2016.

Le Président propose de valider le choix de l'entreprise approuvé en commission : l'entreprise Boureau, pour un montant de 20 864,56 € TTC.

Le Comité Syndical approuve cette proposition et autorise le Président à signer tout document relatif à ce marché.

Vote : pour à l'unanimité.

- **Réalisation des travaux suite à l'étude sur le plan d'eau du village et l'ouvrage de la Forge à Rochefort sur Brevon :**

Suite à la réalisation de l'étude menée par Artélia sur ses ouvrages hydrauliques à Rochefort-sur-Brevon, le propriétaire souhaite voir réaliser le projet qui a été validé par le comité de pilotage sur le plan d'eau du village.

Le projet consiste à retrouver la côte de retenue naturelle (effleurement rocheux) par création d'une échancrure dans les maçonneries. Les éléments historiques patrimoniaux seront conservés. Le plan d'eau sera remodelé par remblai/ déblai, les berges stabilisées et ensemencées. Ce projet a fait consensus auprès du COPIL comprenant entre autres la commune et les services des monuments historiques.

Le propriétaire souhaite obtenir le soutien du SICEC pour réaliser ce projet considérant que :

- un dossier unique d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et du patrimoine historique devra être déposé avant toute réalisation (une année d'instruction),
- le recours à un maître d'œuvre semble indispensable au bon suivi des travaux
- un financement de 80% du montant TTC des travaux et frais de maîtrise d'œuvre pourra être sollicité.

Il est proposé de signer une convention avec le propriétaire privé, mandatant le SICEC pour porter la maîtrise d'ouvrage des travaux sur ce site, tel que présentés dans le projet ci-dessus, avec une participation financière du propriétaire à hauteur de 17% du montant des travaux et 3% pour le SICEC.

Le comité syndical approuve ce projet et autorise le Président à demander des financements et à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : 2 abstentions, 26 pour.

- **Signature du contrat CAAPRE avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or :**

Le contrat d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie (CAAPRE 2016-2018) a pour objet la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides).

Il est porté par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, le SIAEPA de Semur-en-Auxois, le SICEC et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le comité syndical, après discussions, autorise le Président à signer le contrat CAAPRE et tout autre document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

- **Modification du budget pour l'opération des travaux de l'ouvrage Floriet :**

A la demande de la Trésorerie, des modifications budgétaires sont nécessaires concernant l'opération d'investissement n° 32 (effacement de l'ouvrage Floriet à Nod-sur-Seine).

Il est proposé :

- ajout de 2 500 € sur l'article 2315 de l'opération n° 32,
- retrait de 2 500 € à l'article 020 (dépenses imprévues d'investissement).

Vote : 1 contre, 27 pour.

- **Modification du budget pour l'opération des travaux du seuil de Buncey :**

A la demande de la Trésorerie, des modifications budgétaires sont nécessaires concernant l'opération d'investissement n° 53 (travaux sur l'ouvrage de Buncey).

Il est proposé :

- ajout de 5 000 € sur l'article 2315 de l'opération n° 53,
- retrait de 5 000 € à l'article 020 (dépenses imprévues d'investissement).

Vote : pour à l'unanimité.

La réunion s'achève et les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.